

MAIRIE DE
BESANÇON



**Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon**

Publié le : 05/10/2023

VOI.23.00.A02525

OBJET : Arrêté temporaire de circulation
RUE DU CHAMBRIER

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée
Vu les demandes des entreprises SOGEA et TELEREP
Considérant que des travaux sur réseaux ou ouvrages d'eau potable rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 18/10/2023 au 31/10/2023 RUE DU CHAMBRIER

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 18/10/2023 et jusqu'au 31/10/2023, un fort empiètement est instauré, RUE DU CHAMBRIER, au droit du n°14.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

Article 3 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 4 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 5 OCT. 2023

Pour la Maire,
Par délégation,

Marié ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée



PHYSICS DEPARTMENT



PHYSICS 350

PROBLEM SET 1

PROBLEM 1

Consider a particle of mass m moving in a potential V(x) = 1/2 kx^2.

(a) Find the energy levels E_n.

(b) Find the wave function psi_0(x).

ANSWERS

